



Statut de l'étudiant sportif de haut niveau
Contrat de Scolarité 2016-2017
(Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

L'étudiant

NOM et Prénom :

Date de naissance : (jj/mm/aaaa)

Adresse :

Code postal et Ville :

Discipline sportive pratiquée :

Spécialité :

Club sportif ou structure d'entraînement :

Email :

Téléphone(s) :

La composante

Composante d'appartenance (U.F.R) : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Année universitaire d'inscription : DEUST 1^{ère} ou 2^{ème} année :

Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :

Objectifs du contrat

- Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à ma réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de mes résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM1 lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels (sports collectifs),
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :

(joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé) :

*Sauf dispositions plus **favorables** adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs*

MODALITES DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAÎNEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

L'étudiant SHN souhaite bénéficier du Tutorat : Oui Non

Dans le cas d'un non respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM se réserve la possibilité :

- de mettre un terme aux aménagements proposés,
- d'annuler la reconnaissance de statut et le cas échéant son renouvellement.

Le contrat est conclu :

- soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif haut niveau lors de la commission du 22 septembre ou du 15 octobre 2016
- soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre

et peut être dénoncé sur accord des parties

Fait à Montpellier, en deux exemplaires, le

L'intéressé

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Le responsable

pédagogique

Le Directeur de la Composante